



Action Réfugiés

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - N° 137 - 2^{ème} trimestre 2013 - P 202 391

Editorial

Comme dans les contes,...

En septembre 2012, un Monsieur originaire de Guinée et réfugié reconnu en Belgique prend contact avec notre service social. Il a besoin d'aide pour une demande de regroupement familial. Il voudrait en effet se faire rejoindre par sa compagne et leur fils. Cela promet d'être ardu car il ne sait pas trop où ils se trouvent.

Le service tracing de la Croix-Rouge, qui est spécialisé dans ce genre de recherches, lui suggère de chercher via ses contacts sur place. Un neveu se met à leur recherche en Guinée et, même, au Gabon car sa compagne a un frère dans ce pays.

Les recherches du neveu ne donnent pas grand-chose... Juste un numéro de téléphone obtenu via une amie de la compagne.

Le numéro s'avère être celui d'un centre Fedasil en Flandre Occidentale. Mais la dame n'y est plus, elle a été transférée au Centre d'accueil de Saint-Trond ! Le service social confirme son passage dans le Limbourg mais signale aussi qu'elle a déjà quitté le Centre pour on ne sait quelle destination !

Notre service social contacte l'Office des Etrangers. La compagne ne serait-elle pas par hasard enregistrée en Belgique comme demandeuse d'asile ? Pas de réponse : l'Office se retranche derrière la législation sur la protection de la vie privée...

En décembre, l'espoir renaît. Notre service social négocie avec la direction de Saint-

Trond qui accepte que Monsieur vienne au centre rencontrer les Guinéens qui ont connu sa compagne. Et sur base du numéro de dossier obtenu à Saint-Trond, l'Office consent à dire qu'elle est bien demandeuse d'asile.

Tout s'accélère et - serait-ce la proximité de Noël ? - on a alors droit à un dénouement digne d'un conte !

A Saint-Trond, Monsieur reçoit des Guinéens le numéro de gsm de sa compagne. Après quelques petites formalités, l'Office des Etrangers accepte d'informer la dame que son compagnon la cherche.

Un coup de téléphone et monsieur apprend que sa compagne et son fils sont hébergés par le SAMU social de Bruxelles car vu l'état de leur procédure ils n'ont plus le droit à l'accueil dans un centre fédéral.

Quelques heures plus tard, la famille est enfin réunie à Liège.

Peu après, on sonnait à notre porte, rue Jean d'Outremeuse. C'était Monsieur, Madame et le petit ! Ils arrivaient directement de la Gare des Guillemins pour se présenter et dire merci. Durant leur visite, Madame s'est tournée vers son conjoint et lui a dit : « *Il me semble que tu as minci !* » et lui de lui répondre : « *Oh tu sais ici, la vie est stressante !* ».

Pendant ce temps, leur petit garçon regardait son papa du coin de l'œil... Il avait du mal à le reconnaître (il a maintenant trois ans et demi) car cela faisait un an qu'il ne l'avait pas vu. Il se souvenait juste que son papa avait une voiture, là-bas !

Les situations auxquelles notre service social est confronté ne s'achèvent bien entendu pas toutes de manière aussi heureuse. Il n'est pas rare de devoir annoncer à l'un qu'il n'aura pas droit à un permis de séjour, à l'autre que sa demande de regroupement familial a été refusée. Tous pourtant repartent avec le même sentiment : celui d'avoir été accueillis, entendus.

Une publication vient d'être consacrée aux Centres de Service Social autonomes wallons parmi lesquels compte Aide aux Personnes Déplacées. Nos pages intérieures vous en proposent quelques extraits. Nous vous en souhaitons bonne lecture !

Patrick Verhoost

Tout don supérieur ou égal à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année sur l'un de nos comptes en Belgique donne droit à une quittance d'exonération fiscale.

BE41-0000-0756-7010

AIDE AUX PERSONNES DEPLACÉES

Rue du Marché, 33 – 4500 HUY

FSE



UNION EUROPEENNE



Wallonie

LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

Un accueil généraliste pour tous

Le Laboratoire des Innovations Sociales vient de consacrer un de ses derniers Cahiers aux Centres de Service Social autonomes wallons. « Aide aux Personnes Déplacées » en fait partie. Extraits choisis...

Quel point commun ont les Centres de Service Social autonomes wallons ? S'ils ont tous développé des services distincts influencés notamment par leur histoire, ces acteurs du social partagent une mission : apporter une aide généraliste et un accompagnement à toute personne qui en fait la demande, et plus particulièrement aux personnes particulièrement fragilisées. Gratuite, adaptée à chacun, basée sur une démarche volontaire de l'utilisateur ou du bénéficiaire, l'aide apportée dépend justement de cet usager, de ce bénéficiaire.

A une époque où l'« activation » d'un certain public, parfois en maniant la carotte et le bâton, est complètement entrée dans les mœurs politiques, qu'elles soient de gauche ou de droite, les Centres de Service Social proposent, peut-être presque à leur insu, une deuxième voie. Une voie où la personne est écoutée, prise dans son ensemble, aidée, parfois orientée et « poussée », mais avec son consentement. Une voie où la personne est, aussi et surtout, accueillie. Selon le décret qui les organise, les Centres de Service Social sont en effet censés assurer, dans le cadre de la communauté locale, le premier accueil de personnes et de familles qui se trouvent dans une situation critique.

On entend par Centre de Service Social :

- **un centre dispensant (selon les méthodes du service social professionnel) aux personnes et aux familles qui en font la demande une aide sociale et psycho-sociale destinée à surmonter ou améliorer les situations critiques qui entravent leur épanouissement.**

Le centre s'occupe principalement :

- **des personnes isolées ;**
- **des familles dont l'épanouissement normal est entravé par un ou plusieurs de leurs membres ;**
- **des familles désemparées par l'absence ou la disparition d'un de leurs membres.**

Les Centres de Service Social autonomes wallons sont agréés et partiellement subsidiés par la Région Wallonne. Ils sont « autonomes » car ils sont issus du milieu associatif et se distinguent par là des centres de service social créés par des mutuelles.

Et dans tout ça, l'«Aide aux Personnes Déplacées» ?

Si sa coordination se situe à Huy, « Aide aux Personnes Déplacées » organise des permanences sociales agréées à Huy, Liège, Braine-Le Comte, Mons et Gembloux. Dans le droit fil de l'action initiée par Dominique Pire, l'association s'adresse toujours essentiellement aux personnes étrangères ou d'origine étrangère. « *Nous sommes généralistes, avec une attention spécifique pour le droit des étrangers* », explique Anne-Françoise Bastin, coordinatrice, qui explique que ce choix s'est en quelque sorte imposé à la structure. « *Il y avait une forte demande d'informations administratives et juridiques, un besoin insuffisamment rencontré par ailleurs* », explique-t-elle. « *Des personnes traversent, pendant des années, des procédures et des situations auxquelles elles ne comprennent rien. Nous les recevons d'ailleurs trop souvent en fin de parcours. Le mieux serait de les informer avant l'introduction de leur demande d'asile mais nous n'avons jamais réussi à convaincre les autorités de donner aux associations l'opportunité de préparer les migrants aux procédures qui les attendent* ».

Selon Anne-Françoise Bastin, les avocats (qu'ils travaillent en pro deo ou pas) qui traitent ces dossiers manqueraient souvent de temps voire malheureusement parfois de motivation pour amener les personnes à développer les raisons susceptibles de justifier un séjour en Belgique. On peut déplorer l'attitude de certains d'entre eux qui abusent de la confiance de leur client en truffant leurs recours de pages entières de jurisprudence sans pertinence au regard du dossier pour donner l'impression d'envoyer un travail consistant. On trouve parfois des erreurs factuelles énormes dans les dossiers, ce qui peut bien entendu être déterminant pour l'issue d'une procédure. Le travail d'écoute prend du temps, a fortiori lorsque les personnes ont subi des traumatismes, ne parlent pas le français ou ne sont pas rôdés à notre logique. « *Vous êtes sorti de prison par la grâce de Dieu, mais concrètement ça s'est passé comment ?* ».

Certains avocats ont compris tout l'intérêt de la collaboration avec les associations. « *On leur mâche le travail. On apporte la matière, ils se concentrent sur le travail juridique et peuvent compter sur nous pour le travail d'accompagnement (explication des démarches entreprises,*

soutien, aide à la survie,...). Nous avons été confrontés à un jeune africain dont le comportement pouvait être tellement irritant que personne n'osait prendre la peine de commencer à l'écouter. A un moment donné, nous avons véritablement pris conscience que le dossier était préoccupant. Absolument pas préparé à affronter la procédure d'asile (les notes d'audition sont à cet égard éloquentes), ce garçon analphabète avait adopté une attitude de fuite qui indiquait, pour l'examineur, une absence de crainte de persécution. Nous avons entrevu de nouvelles démarches à effectuer et réussi à convaincre un avocat pro deo de s'y attaquer. Au terme de nombreuses démarches effectuées tantôt par l'avocat, tantôt par nous, le titre de séjour est tombé. ».

Le fait d'avoir pu travailler ensemble a sauvé la mise à ce garçon qui s'enfonçait dans le désespoir et la marginalité. L'avocat a pu exercer son vrai métier. Aurait-il supporté les reproches et manifestations d'agressivité de l'usager qui, pendant des mois, vivait dans le plus grand dénuement sans voir les résultats des démarches entreprises ? Aurait-il eu la patience d'extraire du récit sans fin de l'intéressé les éléments déterminants et de rétablir la chronologie des faits ?

A une époque où l'« activation » d'un certain public, parfois en maniant la carotte et le bâton, est complètement entrée dans les mœurs politiques, qu'elles soient de gauche ou de droite, les Centres de Service Social proposent, peut-être presque à leur insu, une deuxième voie.

L'association y va quelquefois seule, quand les personnes ne souhaitent pas prendre d'avocat et que le dossier ne présente pas de difficulté juridique particulière. Et plus globalement, on l'a dit, elle s'occupe de toutes les questions possibles : « On nous consulte pour des sujets aussi divers que le décodage des factures d'énergie, les aides au logement, les recherches d'emploi, l'accès aux allocations familiales, aux bourses d'étude,... ». Le mot « accueil » n'est donc pas vain ici. « Je crois que les personnes voient qu'ici, on fait vraiment ce que l'on peut. Ce qui crée une relation particulière avec les migrants. Ils nous disent que peu de services mettent vraiment du cœur à les aider. » Beaucoup de problèmes sont pris à bras le corps même s'il arrive à l'association de réorienter vers d'autres organisations pour des problèmes parfois fort spécifiques. « Nous essayons de répondre au maximum de questions car nous sommes persuadés que la qualité des relations qui découlent de nos efforts est notre meilleur outil pour mener un travail de qualité tant sur le plan administratif que psycho-social. Cela dit, nous avons également beaucoup de personnes qui reviennent régulièrement, la moitié environ, parce qu'elles sont perdues. Certaines le sont tellement qu'elles nous demandent parfois de décider à leur place. Et là, on doit se mouiller. »



Le centre connaît aussi d'autres types d'activités.

Ainsi, il organise des cours de français et d'alphabétisation, sur base volontaire. « Le but est vraiment que les gens parlent le français. Il y a ici des gens de niveaux d'éducation très différents. Cela va du Kurde qui n'a pas été à l'école à l'ingénieur russe. », explique Anne-Françoise Bastin. Pour ce faire, des tables de conversation sont également mises en place afin de permettre aux bénéficiaires de pratiquer leur français. Les cours sont complétés par les tables de conversation. Des tables animées par Giusi Ferrante, assistante sociale et qui officie ici comme professeur, et une bénévole belge. Le but est en effet aussi de favoriser un échange entre les individus d'origine étrangère et une personne du cru. « Beaucoup d'entre eux disent qu'ils ont assez peu de contact avec des Belges. Ce rajout d'un bénévole belge a donc été fait à leur demande. Il s'agit de les confronter à des points de vue différents, d'aborder des questions spécifiques à la Belgique, de favoriser la participation citoyenne. », explique Anne-Françoise.

Une explication encore confirmée par Giusi : « Nous essayons aussi de casser certains stéréotypes qu'ils pourraient avoir sur les belges, ou d'aborder des questions sensibles comme l'homosexualité, l'avortement, etc. Certaines personnes sont figées dans leurs croyances. Pour eux, le monde ressemble à des sables mouvants, leur situation est tellement compliquée qu'ils cherchent le moindre bout de terre ferme, dont les croyances. Il s'agit alors de les prendre par la main et de les amener plus loin pour leur montrer que leur monde ne va pas s'écrouler. », explique-t-elle.

Un peu de papote avec les bénéficiaires

Assises autour d'une table et d'une tasse de café, certaines des personnes accueillies par « Aide aux Personnes Déplacées » se confient. En présence d'Anne-Françoise et de Giusi, c'est d'abord Manouchak, originaire d'Azerbaïdjan et en Belgique depuis trois

ans, qui prend la parole. « J'ai connu beaucoup d'ASBL avant de venir ici. », explique-t-elle. « Et dans un grand nombre d'entre elles, on ne m'écoutait pas, à cause de mon niveau de français. J'ai donc atterri ici, pour le français, avant de finir par m'adresser au service social dont je ne pourrais plus me passer. Ici, même si on ne peut rien pour toi, on t'écoute, et c'est déjà beaucoup », explique-t-elle.

Une opinion que l'on retrouve aussi du côté de Mzia, originaire de Géorgie et qui affirme avoir tout perdu lors de la guerre en Abkhazie. Les deux femmes, toutes deux issues d'une ex-république soviétique, se parlent d'ailleurs en russe lorsque le français ne suffit plus. « Je passe ici chaque semaine. », souligne-t-elle. « A un moment donné, nous avons pensé changer de ville et puis nous nous sommes dit qu'on ne pourrait plus venir au Centre. Nous avons changé d'avis. », sourit la femme qui se fait gentiment reprendre par Anne-Françoise. « Vous vivez bien sans nous, mais je pense que le fait de savoir qu'on est là, au cas où..., vous rassure. Nous ne sommes pas des magiciens ! », explique-t-elle en faisant également remarquer l'importance qu'il y a à ne pas donner de faux espoirs aux gens. « Non », répond Mzia, « mais vous accueillez avec le cœur. » Un cœur qui a cependant ses limites. « Certains voudraient nous faire porter leurs souffrances. » explique Anne-Françoise. « Mais nous ne pouvons pas, même si nous écoutons. »

Et puis aussi, avec le temps, les visites de certains se font parfois plus rares. Mamadouri fait ainsi partie de ces personnes qui, après avoir beaucoup fréquenté le Centre, le font un peu moins... ce qui est bien. « Je suis en Belgique depuis deux ans, explique-t-il. On m'avait demandé, dans le cadre de ma demande d'asile, de trouver un logement. Je ne savais pas comment m'y prendre et le Centre m'a expliqué les démarches à faire, m'a aidé à aller à la commune. Je venais ici trois fois par semaine. On peut venir ici pour tout, je ne pensais pas qu'on pouvait faire tout ça, même si aujourd'hui j'ai moins besoin d'aide, puisque j'ai notamment repris des études. Le Centre m'a d'ailleurs aussi aidé pour l'équivalence des diplômes. Au CPAS, on ne t'aide pas et on ne t'écoute pas comme ça. », sourit-il.

Un CPAS, un centre de service social autonome. Où est la différence ?

La confusion est courante, même dans le chef des pouvoirs subsidiaires ! Anne-Françoise Bastin confirme. « Les CPAS sont dans une démarche administrative, ils donnent de l'argent, ce qui implique un travail de contrôle de l'accès et du maintien des droits. Nous prenons en charge, de notre côté, une série de tâches dont les CPAS ne s'occupent pas. Du coup, nous avons un rapport différent avec les personnes, un rapport qui nous permet de proposer un travail d'accompagnement en profondeur qui plonge ses racines dans une relation privilégiée bien que toujours professionnelle. Quand nous leur expliquons ça, les pouvoirs publics ont vite l'impression que nous essayons de défendre notre bout de gras. Nous éprouvons manifestement des difficultés à faire comprendre que la place que nous occupons sur le terrain social fait de nous des acteurs idéaux pour le travail d'accompagnement. ».

*Article rédigé sur base d'extraits des propos recueillis par Julien Winkel,
Cahier Labiso n° 139-140.
Vous pouvez consulter l'intégralité de ce Cahier sur www.labiso.be

Siège social :

Rue du Marché, 33
4500 Huy
Tèl : 085/21 34 81
Fax : 085/23 01 47
e-mail : aidepersdepl.huy@skynet.be
Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

Numéros des comptes :

En Belgique :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

C.C.P. 000-0075670-10

(IBAN : BE41 0000 0756 7010)

BIC : BPOTBEB1)

FORTIS 240-0297091-81

(IBAN : BE36 2400 2970 9181)

BIC : GEBABEBB)

En France :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Chemin Rouge de Fontaine

59650 Villeneuve d'Ascq

C.C.P Paris17.563.64X

(IBAN : FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050)

BIC : PSSTFRPPPAR)

Crédit du nord-Lille 2906-113342-2

(IBAN : FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086)

BIC : NORDFRPP)

Au Grand-Duché de Luxembourg :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Compte C.C.E. Luxembourg :

1000/1457/2

(IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000)

BIC : BCEELULL)

En Grande-Bretagne :

Father Pire Fund :

Camberwell Branch (206651)

P.O. Box 270

LONDON SE 154 RD – A/C 50361976

(IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76)

SWIFT BIC : BARCGB22)

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

Editeur responsable :
Patrick Verhoost